

DECISION SUR LA POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE Y COMPRIS LES MODALITES DE LA REPRESENTATION DE L'AFRIQUE AU SOMMET MONDIAL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Doc. EX.CL/525(XV)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport d'activité de la Commission sur la mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/Dec. 236 (XII) adoptée par la douzième session ordinaire de la Conférence à Addis-Abeba (Ethiopie) en février 2009 ;
2. **APPROUVE** les recommandations du Conseil exécutif sur la position africaine commune sur le changement climatique, y compris les modalités proposées quant à la représentation de l'Afrique au Sommet mondial sur les changements climatiques prévu à Copenhague (Danemark) en décembre 2009 tels que préconisés dans la Décision EX.CL/500 (XV) adoptée à Syrte (Grand Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste) ;
3. **EXHORTE** les États membres à défendre fermement la Position africaine commune sur les changements climatiques ;
4. **DEMANDE** aux Etats membres de prendre note du calendrier des négociations sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres réunions importantes préparatoires à la Conférence des parties (CoP15), à assurer la participation active des négociateurs et experts africains délégués et à veiller à ce que la Position africaine commune sur les changements climatiques soit prise en compte ;
5. **INVITE** les partenaires au développement de l'Afrique à appuyer les efforts consentis par l'Afrique dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision ;
6. **SE FELICITE** de l'offre de S.E. le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso d'abriter le Forum ;
7. **DEMANDE à** la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente décision et de rendre compte régulièrement à la Conférence.